



National Association  
of Federal Retirees

Association nationale  
des retraités fédéraux

# Consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral 2024

Approuvé par le conseil d'administration de l'Association nationale des  
retraités fédéraux, septembre 2023.

*Soumis par l'Association nationale des retraités fédéraux*

## Recommandations

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada; des juges de nomination fédérale; ainsi que de leurs partenaires et de leurs survivant-e-s. Depuis 1963, Retraités fédéraux milite au nom de nos membres et de tous les retraité-e-s. En collaboration avec nos bénévoles et près de 170 000 membres d'un océan à l'autre, nous continuons de revendiquer des politiques judicieuses pour améliorer la vie de tous les Canadien-ne-s à la retraite, et pour protéger les pensions et les prestations durement acquises des pensions et nos membres.

Au nom de ses membres, Retraités fédéraux présente les recommandations suivantes au Comité des finances, dans le cadre de son étude et de ses délibérations en vue du budget fédéral de 2024.

- Recommandation n° 1 : Protéger les droits des personnes âgées, et s'engager à l'égard de normes de soins de longue durée et d'une stratégie nationale pour les personnes âgées
- Recommandation n° 2 : Financer et mettre en œuvre l'assurance-médicaments
- Recommandation n° 3 : Soutenir les proches aidants
- Recommandation n° 4 : Assurer des résultats équitables aux vétérans-e-s
- Recommandation n° 5 : Résoudre les problèmes de Phénix et rétablir la confiance ébranlée des personnes à la retraite
- Recommandation n° 6 : Élargir le conseil d'administration de l'Office d'investissement du RPC, pour y inclure un-e représentant-e des pensionné-e-s
- Recommandation n° 7 : Actualiser les prestations des retraité-e-s fédéraux
- Recommandation n° 8 : Passer à l'action au sujet des problèmes du coût de la vie

Association nationale des retraités fédéraux  
865, chemin Shefford  
Ottawa (Ontario) K1J 1H9  
Téléphone : 613-745-2559

Courriel : [defenseedesinterets@retraitesfederaux.ca](mailto:defenseedesinterets@retraitesfederaux.ca).  
Coordonnées : Sayward Montague, directrice, Défense des intérêts

## **Un engagement à l'égard de normes de soins de longue durée et d'une stratégie nationale pour les aîné-e-s**

Les aîné-e-s sont actuellement le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide. D'ici 2030, 9,5 millions de Canadien-ne-s auront plus de 65 ans, ce qui représentera 23 % de la population du pays.

Pour Ottawa, il est temps de promouvoir le vieillissement en santé.

[Une stratégie nationale pour les aîné-e-s permettrait aux Canadien-ne-s âgés d'obtenir les soins dont ils et elles ont besoin, au moment et à l'endroit où ils et elles en ont besoin, de soulager la pression sur le système de soins de santé et d'aider](#) à contrôler les coûts croissants liés au vieillissement de la population.

Une [stratégie nationale pour les aîné-e-s](#) doit être mise sur pied en collaboration avec les provinces et les territoires, avec un financement réservé et des objectifs responsables, y compris l'amélioration des déterminants sociaux de la santé, la création d'un continuum de soins plus près du domicile, la planification et un financement durable pour le système de soins de santé et des solutions pour remédier à l'âgisme, à la maltraitance des personnes âgées et à l'isolement social.

Cela nécessite une réorientation des soins en établissement vers des services à domicile et au sein des communautés. Les Canadien-ne-s veulent vieillir à la maison, aussi longtemps que possible, ce qui est moins coûteux et entraîne de meilleurs résultats en matière de santé et de qualité de vie.

Veiller à ce que les aîné-e-s du Canada aient une vie saine, heureuse et active n'est pas seulement ce qu'il convient de faire : aider les aîné-e-s à continuer de contribuer à la société est également bon pour nos collectivités et nos économies. Cependant, les incohérences et les lacunes de longue date des politiques sociales canadiennes, qui ont été particulièrement visibles durant la pandémie, sont des obstacles.

Certains des pires résultats de la pandémie observés au Canada sont survenus dans le secteur des soins de longue durée et, pour [améliorer les soins aux aîné-e-s](#), un robuste leadership fédéral s'impose. Des milliers de familles canadiennes ont été témoins des conditions et des traitements abominables qui régnaient dans les établissements de soins de longue durée, qui étaient permis par les gouvernements avant et pendant la pandémie avec, pour conséquence, des pertes tragiques. Les Canadien-ne-s âgés et leurs familles méritent et exigent mieux.

Les nouvelles normes nationales en matière de soins de longue durée ont été publiées, mais les normes volontaires ne suffisent pas à améliorer la qualité des soins. Le gouvernement doit apporter des améliorations aux soins de longue durée, en particulier la *Loi sur la sécurité des soins de longue durée* et les normes nationales, avec des mesures sur la mise en œuvre, le financement, la responsabilité et l'application.

Le gouvernement peut faire preuve de leadership pour les Canadien-ne-s âgés en soutenant une convention nationale des Nations Unies sur les droits des personnes âgées qui combattrait l'âgisme, protégerait les droits des personnes âgées, guiderait l'élaboration des politiques, éduquerait et responsabiliserait, et améliorerait la responsabilisation.

## **Financer et mettre en œuvre l'assurance-médicaments**

Des rapports ont montré que [7,5 millions de personnes, soit un·e Canadien·ne sur cinq, n'avaient pas d'assurance-médicaments pour les médicaments sur ordonnance, ou que leur assurance était inadéquate pour répondre à leurs besoins en médicaments](#). Près d'un ménage canadien sur quatre a des difficultés à payer ses médicaments, de sorte que certains doivent réduire les nécessités, emprunter de l'argent ou ne pas prendre leurs médicaments en suivant la prescription. Cela mène à un cycle vicieux de mauvais résultats de santé, de coûts supplémentaires et de difficultés au sein du système de soins de santé.

[Un rapport de 2022 de l'ICIS montre que le Canada dépense autant pour les médicaments sur ordonnance que pour les médecins](#). En 2019, les Canadien·ne·s ont dépensé plus de 34 milliards de dollars en médicaments d'ordonnance. Il s'agit de l'une des dépenses par habitant les plus élevées parmi les pays développés. Le Canada dépense actuellement près de quatre fois plus qu'il y a 20 ans. Aucun autre aspect des soins de santé au Canada n'a connu une croissance aussi rapide,

Les prix des médicaments au Canada figurent au troisième rang des prix les plus élevés parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'assurance-médicaments est la façon la plus efficace d'assurer un accès abordable, équitable et uniforme aux médicaments d'ordonnance et d'augmenter le pouvoir d'achat pour contrôler les coûts pour tous les Canadien·ne·s.

L'entente de soutien et de confiance conclue entre les libéraux et le NPD donne priorité à la mise en œuvre de l'assurance-médicaments nationale, et Retraités fédéraux s'attend à ce que le gouvernement respecte pleinement ces engagements avant la fin de l'accord en 2025. Le temps presse.

Retraités fédéraux s'attend à ce que le gouvernement s'engage à adopter une loi sur un régime d'assurance-médicaments canadien d'ici la fin de 2023. L'assurance-médicaments doit reposer sur les principes établis par consensus et garantir que personne n'en vienne à un accès aux médicaments ou une couverture moindres.

Le budget fédéral de 2024 doit comprendre des investissements substantiels pour la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, y compris l'élaboration d'une liste nationale et d'un plan d'achat en gros.

## **Soutenir les proches aidants**

La plupart des personnes âgées déclarent préférer vieillir chez elles, et les proches aidants ont un rôle essentiel à jouer pour que cela se réalise. L'importance du travail des proches aidants doit être comprise et reconnue. Ils et elles doivent être rémunérés financièrement.

En 2018, Statistique Canada a rapporté que plus de sept millions de Canadien·ne·s âgés de 15 ans et plus étaient des proches aidants. Environ 1,5 million de Canadien·ne·s de plus de 65 ans prennent soin d'un membre de leur famille ou d'un·e ami·e souffrant d'une maladie chronique, d'Alzheimer ou de démence.

Cinquante-quatre pour cent des aidants naturels sont des femmes et soixante pour cent des proches aidants qui prodiguent plus de 20 heures de soins par semaine le sont aussi. Être aidant naturel n'est pas rémunéré et les personnes qui le sont font souvent face à des fardeaux financiers plus importants et à des niveaux de stress plus élevés.

Les proches aidants ont besoin de soutien et méritent d'avoir de la formation, du mentorat par des pairs, une compensation financière et des possibilités de répit.

Le gouvernement fédéral offre actuellement un [crédit d'impôt pour aidants naturels](#), qui est un crédit non remboursable pour les personnes qui s'occupant de proches à charge ayant un handicap. Retraités fédéraux exhorte ce gouvernement d'augmenter la valeur de ce crédit d'impôt en le rendant remboursable et à investir dans des outils et des programmes pour aider les proches aidants, particulièrement ceux de 65 ans et plus.

### **Des mesures pour assurer des résultats équitables aux vétérán-e-s**

Retraités fédéraux a accueilli favorablement l'annonce que le budget de 2023 réservait 156,7 millions de dollars sur cinq ans et 14,4 millions de dollars par la suite pour aider à réduire les arriérés et appuyer la prestation de services dans plusieurs programmes et services. Toutefois, aucune précision n'a été donnée sur la façon dont le ministère veillera à ce que les fonds soient utilisés pour obtenir des résultats équitables pour tous les vétérán-e-s.

Sans données fiables sur les besoins des vétérán-e-s, les gouvernements perpétueront des préjudices par rapport à certains groupes de vétérán-e-s, particulièrement les femmes. Un leadership gouvernemental, un financement dédié, une coordination stratégique et une collaboration entre des ministères et des secteurs sont nécessaires de toute urgence pour assurer une équité dans la recherche sur les militaires et les vétérán-e-s et une prise de décision plus éclairée.

Retraités fédéraux réitère ses précédentes recommandations pour que des données ventilées par sexe claires par rapport aux réclamations (y compris les arriérés) soient communiquées plus souvent et de manière transparente, ainsi que pour un examen systémique, un plan et des investissements pour trouver et retirer les obstacles les plus importants à un traitement et à des résultats équitables, et à une prestation de services juste. Un rapport de 2022 du Bureau de l'ombudsman des vétérans (BOV) a dégagé une [injustice systémique visant les femmes vétérán-e-s dans les processus décisionnels](#). Retraités fédéraux appuie les recommandations du BOV et demande leur mise en œuvre.

Retraités fédéraux appuie également les [recommandations du BOV](#) sur le règlement du recours collectif Merlo Davidson, qui soulignaient l'injustice dans la façon dont ACC a réduit les pensions d'invalidité pour certain-e-s des bénéficiaires de ce règlement.

### **Résoudre les problèmes de Phénix et rétablir la confiance ébranlée des retraité-e-s**

En décembre 2022, Retraités fédéraux a sondé ses membres au sujet du système de paye Phénix. Près de 70 % des répondant-e-s ont déclaré avoir subi un problème lié à Phénix.

Les problèmes couvraient un vaste éventail. Au nombre de ceux qui ont été les plus fréquemment signalés figuraient les erreurs de paye ordinaire (46 %, tant des sous-paiements que des surpaiements) et le non-versement des indemnités de départ (38 %). Parmi les autres problèmes signalés, mentionnons les retenues (25 %) et le calcul des pensions (21 %), la paye d'intérim (21 %) et l'assurance collective (4 %). Un peu plus d'un quart des répondant·e·s (27 %) ont indiqué avoir été contactés pour résoudre un surpaiement après leur départ à la retraite.

Un grand nombre de nouveaux retraité·e·s ont retardé ou abandonné leurs plans de retraite et, au lieu de réaliser ces plans et ces rêves, ont vécu du stress et de l'anxiété. Certains membres ont même dû quitter la fonction publique pour composer avec des réalités déjà lourdes (congé de proche aidant, congé pour maladie grave, retraite pour raison médicale, et ainsi de suite) et Phénix a aggravé leurs tracasseries, en ajoutant un stress financier lors d'une des périodes les plus pénibles de leur vie.

Et cela dure depuis sept ans. Cela est inacceptable. Aucun autre employeur canadien n'aurait le droit de faire preuve d'une telle désinvolture à l'égard de la rémunération. Il faudra beaucoup de temps pour remédier aux dommages causés, mais le gouvernement pourrait commencer à réparer cette relation en résolvant ces problèmes rapidement et avec compassion.

### **Actualiser les prestations des personnes âgées**

Les retraité·e·s du gouvernement fédéral comptent sur leurs prestations de soins de santé acquises au cours de leurs années de service public pour maintenir leur santé et leur bien-être. Le Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP) n'a pas connu d'amélioration depuis sa création en 2001. Des mises à jour s'imposent. Il est temps que le gouvernement négocie officiellement au sujet du RSDP avec l'Association nationale des retraités fédéraux et affecte des fonds aux améliorations du régime.

Le nouveau Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) a modifié les garanties sur la physiothérapie, en réduisant la prestation des personnes ayant des besoins importants pour la prise en charge des maladies chroniques ou des handicaps. En collaboration avec le Comité des partenaires du RSSFP, le gouvernement doit envisager un mécanisme pour augmenter le maximum annuel de physiothérapie, en fonction d'évaluations et d'attestations médicales pour cette petite population de participant·e·s au régime qui ont des besoins plus élevés.

### **Élargir le conseil d'administration d'Investissements PSP, pour y inclure un·e représentant·e des pensionné·e·s**

Dans le budget fédéral de 2022, le gouvernement avait proposé d'ajouter deux sièges au conseil d'administration d'Investissements PSP pour représenter les syndicats. Dans le budget de 2023, le gouvernement a réitéré son intention de consulter les agents négociateurs fédéraux pour déterminer un processus approprié pour la sélection de ces nouveaux membres.

Nous applaudissons cette décision, car elle donne plus de voix au chapitre aux personnes qui cotisent aux régimes de pensions gérés par Investissements PSP. Cependant, elle ne tient pas

compte de la voix des participant·e·s qui ont cotisé à ces régimes de pensions pendant le plus longtemps : les retraité·e·s.

L'Association exhorte le gouvernement à élargir le conseil d'administration d'Investissements PSP pour inclure un·e représentant·e des pensionné·e·s.

### **Passer à l'action au sujet des problèmes du coût de la vie**

Avec une inflation record au cours des deux dernières années, les personnes âgées ont vu leur pouvoir d'achat diminuer, en particulier en raison d'augmentations substantielles du loyer, de l'épicerie, des services publics et des médicaments. La hausse des prix a rendu les choses particulièrement difficiles pour les personnes âgées à revenu fixe. Plus de 2 millions de Canadien·ne·s reçoivent le Supplément de revenu garanti, ce qui signifie que leur revenu annuel est inférieur à 20 832 \$.

L'augmentation des loyers a été particulièrement difficile pour les personnes âgées qui ne possèdent pas leur propre maison. Le loyer a augmenté de 9,6 % par rapport à 2022, et Statistique Canada a signalé que 49 % des locataires âgés au Canada dépensent plus que ce qu'ils et elles peuvent se permettre pour leur logement. Les conséquences d'une expulsion sont particulièrement graves pour les personnes âgées qui ont des problèmes de santé et des besoins en matière d'accessibilité.

Les marchés instables ont créé un stress important pour les personnes qui touchent des pensions à cotisations déterminées, tandis que les régimes de retraite à prestations déterminées continuent d'être la meilleure source de revenu garanti pour les aîné·e·s. Cela est attribuable au fait que les pensions à prestations déterminées comprennent souvent une indexation, ainsi que d'autres mesures, pour protéger les aîné·e·s de l'érosion de leurs gains.

La recherche a aussi déterminé que les régimes de retraite à prestations déterminées réduisent le versement annuel du SRG d'environ 2 à 3 milliards de dollars par année, ce qui élimine un engagement financier important pour le gouvernement fédéral.

Le moment est venu pour le gouvernement de prioriser un robuste cadre politique pour les pensions à prestations déterminées et de remédier aux inefficacités par rapport à l'épargne-retraite, y compris ses frais et coûts. Cela garantira que les aîné·e·s canadien·ne·s, aujourd'hui et à l'avenir, seront en bonne position pour prendre leur retraite de manière sûre et pour continuer à contribuer, économiquement et autrement, aux collectivités qu'ils ont aidées à bâtir.